

ASSEMBLEE GENERALE – 2 MAI 2024
Grand auditorium de l'Association des Maires de France

ORDRE DU JOUR

Assemblée Générale Ordinaire

- Accueil et formalités initiales : désignation du bureau de l'assemblée générale, vote du compte-rendu de l'AG 2023
- Présentation du rapport d'activités 2023
- Présentation du rapport financier 2023
 - Bilan et compte de résultat par Stéphane ROSSIGNOL, Expert-comptable
 - Rapport du commissaire aux comptes par David RENO, Commissaire aux comptes
- Plan d'actions et budget prévisionnel 2024
- Présentation du projet d'évolution des cotisations 2025
- Temps de questions
- Vote des résolutions

Assemblée Générale Extraordinaire

- Evolution de la grille des cotisations
- Modification des statuts et du règlement intérieur

Reprise assemblée générale ordinaire - séquence électorale

- Votes par collège pour le renouvellement du conseil d'administration

PROJETS DE RESOLUTIONS

Résolutions pour l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution n°1 : L'Assemblée Générale Ordinaire valide le compte-rendu de la précédente réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2023.

Résolution n°2 : L'Assemblée Générale Ordinaire donne son approbation sur les nouveaux adhérents 2024.

Résolution n°3 : À la suite de la présentation du rapport d'activités 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire donne son approbation sur les actions et orientations de l'association, prises par le conseil d'administration en 2023.

Résolution n°4 : L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, du rapport sur les comptes annuels présenté par l'expert-comptable ainsi que du rapport du commissaire aux comptes, décide d'approuver les comptes tels qu'ils ont été présentés et résumés dans ces rapports.

Résolution n°5 : Après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions réglementées du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'absence de convention prévue à l'article 612-5 du code de commerce.

Résolution n°6 : Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice à concurrence de 8 087 € au compte « Autres réserves ».

Résolution n°7 : L'Assemblée Générale Ordinaire donne son approbation sur le plan d'actions ainsi que sur le budget prévisionnel 2024, avec la mobilisation des réserves pour le projet associatif « Chantiers numériques diffusion », tel que présenté.

Résolution n°8 : L'Assemblée Générale Ordinaire valide le projet d'évolution des cotisations avec une augmentation générale de 5% pour tous les niveaux de cotisation et tous les collèges, qui prendra effet à partir de l'année civile 2025.

Résolutions pour l'Assemblée Générale Extraordinaire

Résolution n°9 :

L'Assemblée Générale Extraordinaire valide le projet d'évolution de la grille des cotisations avec la création de nouvelles strates pour la catégorie des Bureaux d'études au sein du collège B.

Résolution n°10 :

L'Assemblée Générale Extraordinaire valide la proposition d'évolution de l'intitulé du collège B passant de « Entreprises de la filière de l'horticulture et du paysage » au nouvel intitulé « Entreprises de l'horticulture, du paysage et de la nature en ville » dans les statuts de l'association.